

Edito

Riyad Djaffar

Directeur régional de la mer et du littoral de Corse



La direction de la mer et du littoral de Corse (DMLC) créée depuis le 1er octobre 2021 est un service déconcentré de l'État relevant des ministres chargés de la mer, de la pêche maritime, des transports, de l'écologie et du développement durable.

Cette nouvelle direction, vise à renforcer l'action de l'État dans les domaines de la mer et du littoral en Corse sous l'autorité hiérarchique du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, et sous l'autorité fonctionnelle du préfet de Haute-Corse et du préfet maritime de la Méditerranée, chacun dans leurs domaines de compétence.

La DMLC met en œuvre les politiques de l'État en matière de gestion des ressources marines et, en veillant à leur cohérence, les politiques de régulation des activités exercées en mer et sur le littoral. Elle assure également les missions portuaires de l'État en Corse, et concourt à la planification des activités en mer, et la protection du littoral et des milieux marins, à la gestion intégrée des zones côtières et la gestion du domaine public maritime.

Fortement engagée auprès des collectivités locales et des socio-professionnels de la mer et du littoral, la DMLC devra relever en étroite collaboration avec les services et opérateurs de l'État de la façade Méditerranée (DIRM Méditerranée, OFB notamment) et de Corse, le défi de la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action pour le milieu marin (PAMM), et du plan d'action du DSF Méditerranée, dans leurs déclinaisons pour la Corse.

La loi « Climat et résilience » a été promulguée

La loi dite « Climat et résilience » a été promulguée et publiée au Journal officiel le mardi 24 août



Elle s'articule autour de 8 thématiques : les 5 thématiques débattues lors des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, à savoir consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir, ainsi que l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris et du Pacte vert pour l'Europe, le renforcement des sanctions en cas d'atteinte à l'environnement et les modalités d'évaluation climatique et environnementale. La loi compte plus de 300 articles à l'issue de son vote par le Parlement. Une centaine de décrets d'application doivent paraître par la suite.

Le chapitre V de la thématique « Se loger » est relatif à l'adaptation des territoires aux effets du dérèglement climatique (articles 236 à 248). Très attendues, les nouvelles dispositions en matière de recul du trait de côte engagent un important changement de paradigme : du « lutter contre » vers le « vivre avec ». La loi se veut incitative en plaçant les territoires au cœur de l'action.

Conçue comme une boîte à outils, elle s'articule autour de 3 axes :

- ✓ Améliorer la connaissance et mieux partager l'information relative au recul du trait de côte et ses conséquences ;
- ✓ Gérer les biens immobiliers situés dans les zones d'exposition au recul du trait de côte et limiter l'exposition de nouveaux biens dans ces mêmes zones par une adaptation des documents d'urbanisme ;

✓ Réaliser des opérations de recomposition spatiale pour relocaliser les biens et les activités dans des zones non exposées à l'érosion côtière.

Des travaux sont encore en cours pour compléter cette boîte à outils comme :

1. Le chantier important de l'évaluation des biens menacés, mené notamment par la Direction de l'immobilier de l'Etat et la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages ;
2. La définition des contours du nouveau contrat de bail réel immobilier de longue durée, à prendre par ordonnance dans un délai de 9 mois après promulgation de la loi ;
3. La liste des communes à fixer par décret se devant d'adapter leur politique en matière d'urbanisme et d'aménagement aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion de leur littoral ;
4. La définition d'outils d'aménagement et de maîtrise du foncier nécessaires à l'adaptation des territoires exposés au recul du trait de côte, à prendre par ordonnance.



Les actions du DSF Méditerranée et l'adaptation au recul du trait de côte



D01-HB-
OE6-AN3

Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux

D06-OE01-
AN1

Développer une vision stratégique de façade vers le "zéro artificialisation nette"

LITT-MED
03

Décliner sur la façade méditerranéenne, à une échelle territoriale pertinente, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et en assurer le suivi

LITT-MED
06

Animer et harmoniser le recueil, la bancarisation et l'analyse des données relatives à l'évolution du trait de côte et du littoral et favoriser leur communication à l'ensemble des publics concernés



Former les professeurs et sensibiliser les collectivités de l'académie Aix/Marseille

Après l'académie de Montpellier en 2019 et celle de Nice en 2020, un partenariat avec l'académie d'Aix-Marseille et le CPIE Côte Provençale a permis l'organisation de deux évènements similaires.

La journée de mobilisation des collectivités s'est tenue en visio le 30 mars et poursuivait trois objectifs :

1. Découvrir les enjeux de préservation du milieu marin méditerranéen en région PACA à travers le PAMM ;
 2. Découvrir des dispositifs, acteurs et outils qui permettent de soutenir, impulser et structurer des actions éducatives mer et littoral en direction du public scolaire à l'échelle d'une collectivité territoriale ou d'une aire marine protégée ;
 3. Echanger sur les freins et leviers pour la mise en œuvre de ces actions éducatives sur son territoire
- En outre, les participants ont découvert trois dispositifs concourant à la mise en œuvre d'actions éducatives sur la protection de la mer et du littoral en milieu scolaire : Calypso, Aire Marine Educative et Parcours Pédagogique Huveaune, ainsi que les acteurs concernés.

La journée de formation organisée dans les locaux du CPIE au Mugel à La Ciotat, le 14 octobre dernier, a été ponctuée de temps théoriques, de temps de découverte itinérante d'outils pédagogiques et d'ateliers d'appropriation et d'analyse méthodologique d'outils pédagogiques.



Les ports de plaisance et la biodiversité

Depuis 3 ans, une formation accompagne la montée en compétences des personnels portuaires en matière de biodiversité dans le cadre de la certification Ports Propres Actifs en Biodiversité.

Les personnels appréhendent leur rôle et celui du port dans le maintien et le développement de la biodiversité sur l'espace portuaire. Au programme : visite d'un port de plaisance exemplaire, intervention de la DIRM Méditerranée et de la Région Sud sur les enjeux liés à la biodiversité, décorticage de la certification par l'UPACA et identification d'actions en faveur de la biodiversité sur un port de plaisance, par l'Atelier Bleu, organisateur de cette formation. 90 personnes ont suivi cette formation en Région PACA.

En 2020, les 12 membres du réseau national de formateurs Ports Propres se sont à nouveau réunis afin d'essaimer cette formation sur leur territoire. Depuis, des sessions seront organisées en Occitanie, en Corse et bientôt en Bretagne.



Des coffres pour la grande plaisance en 2022 : la Ministre de la mer l'a annoncé en septembre en marge du Cannes Yachting Festival. Services de l'Etat, opérateurs et collectivités, en partenariat avec les représentants du yachting, collaborent pour esquisser des solutions à court et moyen terme.

Le forum mouillage a fait salle pleine

217 participants

Le 12 octobre dernier, le premier forum sur les mouillages a été un grand succès. La très forte participation a montré tout l'intérêt de rapprocher les porteurs de projets de zones de mouillage et les sociétés privées, porteuses de solutions. Sept projets de ZMEL ont été présentés en plénière. 12 sociétés ont fait un pitch en séance et ont exposé leurs produits et activités dans un espace dédié.



Politique d'encadrement des mouillages pour la grande plaisance Bilan de la saison estivale 2021

677 infractions

Sur la période du 6 juillet au 30 septembre 2021, la chaîne sémaphorique de Méditerranée a relevé 677 infractions à la réglementation sur les mouillages, plus particulièrement entre les secteurs de l'Estérel et Monaco.

Grâce à une approche volontairement pédagogique en cette première année de mise en œuvre, les navires dont le mouillage a été constaté en zone interdite et contactés par les sémaphores ont très majoritairement obtempéré.

30 procès-verbaux ont été dressés, à l'encontre des multirécidivistes, et sont actualisés en cours d'instruction au Tribunal Maritime de Marseille. Le constat est doublement positif : la fréquentation des zones sensibles a largement diminué, et la prise de conscience des enjeux environnementaux gagne du terrain.

La prochaine étape consiste désormais en une communication ciblée vers la petite plaisance pour un mouillage respectueux des herbiers de posidonie. L'implantation dans les prochains mois de dispositifs de bouées et de coffres permettra d'amplifier cette politique de protection et de faire chuter encore l'incidence des ancrages sur les herbiers.

Crabe Bleu : l'invasion se poursuit

Des tonnes d'invidus capturés

Depuis 2017, une nouvelle espèce a fait son apparition sur la façade : le crabe bleu.



L'étang de Canet dans les Pyrénées-Orientales a subi une invasion spectaculaire cette année, alors que quelques individus avaient été observés en 2017. En 2021, 2000 individus ont été pêchés par jour, totalisant 60 000 individus, soit environ 5 tonnes.

Un nouvel outil pour le suivi participatif des espèces non indigènes marines a vu le jour : le réseau ALIEN Occitanie, animé par le CPIE Bassin de Thau et financé par l'OFB via le Plan de Relance. Un volet du projet est consacré au crabe bleu.

Efficacité des mesures de restauration

Porté par l'Ifremer avec le soutien de la DIRM, le projet SAR vise à évaluer l'efficacité écologique de mesures de restauration écologique dans la rade de Toulon et durera 2 ans.

La stratégie pour la restauration écologique de Méditerranée, validée en 2019, a fait un premier bilan des opérations de restaurations écologiques existantes. Après quelques années de recul, le projet SAR (Sustainable restoration in urban marine coastal AREAs) cherchera à évaluer l'efficacité écologique de mesures de restauration écologique, notamment des projets de réhabilitation d'une fonction de nourricerie de poissons en milieu portuaire, et de la comparer d'un point de vue théorique à celle d'autres mesures de conservation, notamment de protection. Une approche pluridisciplinaire sera recherchée et des outils innovants seront développés.

Le projet porte sur :

- le développement d'outils vidéo pour le suivi des populations de poissons en zone côtière,
- l'adaptation d'un modèle de dynamique des populations à des espèces très côtières permettant de tester des scénarii de gestion,
- l'étude de la connectivité entre les zones portuaires et les zones naturelles.

Marc BOUCHOUCHA



Chercheur au centre Ifremer de Méditerranée à La Seyne-sur-Mer

Depuis dix ans, des projets de restauration écologique en milieu portuaire ont émergé en Méditerranée avec des résultats encourageants. Cependant, leur impact réel sur les populations locales de poissons n'a jamais été évalué. L'objectif du projet SAR est de palier à ce manque et par corollaire de proposer des outils objectifs de sélection des projets les plus efficaces.





Les éoliennes flottantes en Méditerranée soumises au débat public

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit de porter à 40 % la part d'énergie renouvelable dans la production d'électricité à l'horizon 2030 (20 % en 2019). Pour parvenir à cet objectif, la PPE prévoit l'attribution en Méditerranée en 2022 de deux parcs éoliens flottants de 250MW chacun et leur raccordement, ainsi que des extensions de 500MW chacune, à partir de 2024.

Le projet soumis au débat est porté par le ministère de la Transition écologique et Réseau Transport d'Electricité (RTE) pour le volet raccordement.

L'ensemble du projet a été soumis à un débat public qui s'est tenu du 12 juillet au 31 octobre. Durant ce débat, l'équipe de la commission particulière du débat public (CPDP) a organisé des stands mobiles, des réunions publiques, des ateliers thématiques, des marches de découverte. L'objectif de l'ensemble de ces rendez-vous était de permettre l'information et la participation du plus grand nombre, ainsi que le recueil des avis, arguments et recommandations.

En fin d'année 2021, la CPDP établira un compte-rendu qui sera remis, avec le bilan dressé par la présidente de la commission nationale du débat public, aux ministres de la transition écologique et de la mer, et à RTE. L'État, en association avec RTE, disposera ensuite de trois mois pour annoncer s'il poursuit le projet. Il dira aussi comment il prend en compte les avis, arguments ou recommandations du public dans la définition des caractéristiques du projet et des zones retenues pour l'implantation des deux parcs.



Mini agora au congrès mondial de la nature de l'IUCN.



Stand mobile sur le vieux-port de Marseille.



Atelier cartographique pour le choix des zones préférentielles individuelles à Arles.



Réunion de proximité à Martigues

Nouveaux dans le réseau du PAMM Méditerranée

Ils nous rejoignent
- Ornella VALLS, pôle environnement marin
Division AEM à la Préfecture Maritime

Agenda

- 18 novembre Conseil maritime de façade
- 22 novembre Conseil scientifique éolien
- 25 novembre Journée de réflexion sur le potentiel des méthodes basées sur l'ADN environnemental pour la surveillance et l'évaluation de la biodiversité marine dans le cadre des politiques publiques]
- 26 novembre COTECH PAMM
- 29/30 novembre Formation des enseignants aux enjeux mer et littoral à Bastia et Ajaccio
- 6 décembre Atelier technique de façade de l'OFB
- 7 décembre Premier comité de pilotage sur l'action stratégie de gestion de la croisière

Conception et réalisation :
DIRM Méditerranée - 11/2021

Ont contribué à ce numéro (par oa) : Ifremer, CPIE Côte Provençale, UPACA, PREMAR
Crédits photos (par ordre d'apparition) : Corbs au Parc National des Calanques ©S. Ruitton
Formation PP actif en biodiversité ©CPIE Côte Provençale
Formation des enseignants © M Brichet
Forum Mouillage © M Brichet
Crabe Bleu © thierry.auga-bascou.OFB/PNMGL
Marc Bouchoucha © Ifremer
Photos du débat public © CPDP